

DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2023

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE

**Délégation de signature donnée par le directeur départemental
à la responsable et son adjointe du service des Entreprises**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc JACOB, directeur départemental de Seine-et-Marne (succursale de Melun) et de Madame Maxence ZINGUILLIAN, adjointe au directeur départemental de Seine-et-Marne, délégation est donnée à Madame Faïma KHEYAR, Responsable du service des Entreprises, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la banque, relatif à l'exercice des activités du Service des Entreprises de Melun.

Madame Faïma KHEYAR reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Melun dans le cadre de la délégation générale de cotation de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée :
à Madame Valentine TYRODE, adjointe à la responsable du service des Entreprises,

Fait à Melun, le 2 mars 2023

Marc JACOB